Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260314-9_2026-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN
N° 9-2026

Séance du 14 mars 2026

Objet : Avenant à la convention de service commun « Direction Communautaire des Systèmes d'Information »

L'an deux mil vingt six, le quatorze mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.
Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, Mme Anne ROIGNANT, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Sandrine LE MOIGNE, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne JOURNAUX, Mme Marion BLOT-TESSEDRE.

Secrétaire de séance : Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de service commun « DCSI »

Le Maire rappelle que le service commun DSCI créé depuis 2017 fait l'objet d'une convention de service commun établie entre QBO et les communes adhérentes à ce service.

Cet avenant a pour objet la prise en charge par Quimper Bretagne Occidentale de l'informatisation sans contrepartie financière des médiathèques de Quéménéven, Langolen, Landrévarzec et du point lecture de Langolen

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-René CORNIC

MAIRIE DE LANGOLEN
FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 17 mars 2026